

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS337

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 7

Compléter cet article par une phrase ainsi rédigée :

« Sont concernés uniquement les départements qui permettent aux auxiliaires de vie sociale de se retrouver une heure par semaine pour échanger sur leurs conditions de travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui, la convention collective de l'aide à domicile prévoit un temps d'analyse des pratiques de 8 heures par an. Cela est très largement insuffisant. Il est nécessaire d'instaurer des temps d'échange plus longs entre professionnels d'une même structure, c'est-à-dire de créer du lien entre les professionnels des métiers du lien. Cet amendement vise donc à inciter les départements au développement de ces temps avec la mise en place d'une heure hebdomadaire dans tous les établissements et services du secteur de l'aide à domicile.

Il nous semble primordial d'inciter les départements à mettre en place des mesures d'accompagnement, et ce en fléchissant au mieux les aides financières du secteur de la dépendance.